

2CRSI
Société anonyme au capital de 2 013 117,75 €
Siège social : 32, rue Jacobi Netter – 67200 Strasbourg
483 784 344 RCS Strasbourg

**Tableau récapitulatif des autorisations et délégations financières en vigueur à la date de
l'Assemblée générale mixte du 19 décembre 2024**

(extrait du Rapport Financier Annuel 2024-2025)

	DATE DE L'ASSEMBLEE	RESOLUTION	DUREE DE LA DELEGATION ET DATE D'EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMUM (EUROS)	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	19/12/2024	10 ^{ème}	18 mois 19/06/2026	Prix maximum d'achat : 20€ Montant maximal cumulé : 44.612.190 € Détenction maximum : 10% du capital social	Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité détaillées dans le paragraphe 2.5.4.1.1.
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	19/12/2024	11 ^{ème}	24 mois 19/12/2026	10% du capital social sur 24 mois précédents	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	19/12/2024	13 ^{ème}	26 mois 19/02/2027	810.000€ Plafond indépendant	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription	19/12/2024	14 ^{ème}	26 mois 19/02/2027	1.080.000€ pour les actions 100.000.000€ pour les titres de créances Plafonds indépendants	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	19/12/2024	15 ^{ème}	26 mois 19/02/2027	1.080.000€ pour les actions 100.000.000€ pour les titres de créances Plafonds communs avec les plafonds visées aux 16 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions de l'Assemblée du 19 décembre 2024	Néant

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier	19/12/2024	16 ^{ème}	26 mois 19/02/2027	1.080.000€ pour les actions, dans la limite de 30% du capital par an 100.000.000€ pour les titres de créances Plafonds communs avec les plafonds visées aux 15 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions de l'Assemblée du 19 décembre 2024	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires ⁽¹⁾	19/12/2024	17 ^{ème}	18 mois 19/06/2026	1.080.000€ pour les actions 100.000.000€ pour les titres de créances Plafonds communs avec les plafonds visées aux 15 ^{ème} et 16 ^{ème} résolutions de l'Assemblée du 19 décembre 2024	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une opération dite d'Equity Line ⁽²⁾	19/12/2024	18 ^{ème}	18 mois 19/06/2026	360.000€ pour les actions 100.000.000€ pour les titres de créances Plafonds indépendants	Néant
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	19/12/2024	19 ^{ème}	26 mois 19/02/2027	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée (plafonds communs pris en compte) Emissions visées : émissions réalisées dans le cadre des 14 ^{ème} à 18 ^{ème} résolutions de l'AG du 19 décembre 2024	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	19/12/2024	20 ^{ème}	26 mois 19/02/2027	810.000€ Plafond indépendant	Néant

Délégation au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes⁽³⁾	19/12/2024	21 ^{ème}	18 mois 19/06/2026	10% du capital social Plafond commun avec les résolutions de l'Assemblée du 19 décembre 2024 relatives à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)⁽⁴⁾	19/12/2024	22 ^{ème}	38 mois 19/02/2028	10% du capital social Plafond commun avec les résolutions de l'Assemblée du 19 décembre 2024 relatives à l'attribution d'actions gratuites et de BSA	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)⁽⁵⁾	19/12/2024	23 ^{ème}	38 mois 19/02/2028	15% du capital social Plafond commun avec les résolutions de l'Assemblée du 19 décembre 2024 relatives à l'attribution de stock-options et de BSA	Néant

⁽¹⁾ La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante : des personnes morales de droit français ou étranger ou des personnes physiques, dont l'activité principale est dans le domaine informatique et notamment celui de la construction de serveurs informatiques, dans les systèmes informatiques et les réseaux, l'internet, la sécurité informatique, les équipementiers informatiques et les systèmes d'information et/ ou les investisseurs qualifiés (au sens de l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier) investissant à titre habituel dans ce secteur d'activité pour un montant de souscription individuel minimum de 100 000 € par opération ou la contrepartie de ce montant et avec un nombre d'investisseur limité à 50 ; étant précisé que le Conseil d'Administration fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

⁽²⁾ La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante : établissements de crédit disposant d'un agrément pour fournir le service d'investissement mentionné au 6-1 de l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier et exerçant l'activité de prise ferme sur les titres de capital des sociétés cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris dans le cadre d'opérations dites d'Equity line.

⁽⁴⁾ La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante :

^(a) d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société 2 CRSI et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce

^(b) d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-185 du Code de commerce.

⁽⁵⁾ La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante :

^(a) des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce,

^(b) et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.